



Conseil de sécurité

Distr. générale
21 mars 2000
Français
Original: anglais

Lettre datée du 20 mars 2000, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

En application de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité, en date du 10 juin 1999, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte du rapport sur la présence internationale de sécurité au Kosovo durant la période allant du 24 janvier au 22 février 2000 (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir le porter à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

(Signé) Kofi A. **Annan**

Annexe

Rapport mensuel sur les opérations de la Force de paix au Kosovo, adressé à l'Organisation des Nations Unies

1. Au cours de la période considérée (24 janvier-22 février), il y avait environ 45 000 soldats de la Force de paix au Kosovo (KFOR) déployés sur le théâtre d'opérations et aucun changement majeur n'a été signalé depuis le rapport précédent en ce qui concerne le déploiement des contingents nationaux. Les soldats russes n'ont toujours pas réussi à se déployer dans la zone autour d'Orahovac et on continue de rechercher une solution d'ensemble à ce problème de déploiement.

Sécurité

2. Au cours de la période considérée, il y a eu une recrudescence de la violence ethnique dans la province, en particulier à Kosovska Mitrovica, dans le secteur de la brigade multinationale sud où deux explosions séparées de violence ont entraîné la mort de civils, la blessure de deux soldats de KFOR et l'arrestation de 35 Kosovars de souche albanaise et de trois Serbes.

3. La première explosion de violence s'est produite dans la nuit du 3 au 4 février, et serait, de l'avis général, en réaction à une attaque à la roquette contre un autobus transportant des Serbes du Kosovo qui se rendaient de Mitrovica à Banja le 3 février. Cette attaque a fait, parmi les Serbes, deux morts et trois blessés, dont l'un grièvement. Dans la soirée du 3 février, il y a eu de nombreux incidents de tirs à Mitrovica et des manifestations près du centre-ville. Les soldats de la KFOR ont essuyé des coups de feu et des représentants de nombreuses organisations internationales ont dû être évacués. La situation s'est finalement calmée à l'aube du 4 février. Le commandement de la KFOR a imposé un couvre-feu sur la ville et les soldats de la KFOR ont renforcé leurs patrouilles dans Mitrovica et aux alentours. La situation dans la ville est demeurée tendue mais calme jusqu'au deuxième incident du même genre, qui s'est produit le 13 février et qui a commencé avec une explosion et des coups de feu dans le nord de la ville. Sept Albanaï ont été blessés, dont trois grièvement. Plus tard dans la matinée, des soldats de la KFOR ont été blessés par des tireurs embusqués. Deux tireurs embusqués ont été capturés; tous les deux étaient blessés, et l'un est décédé des suites de ses blessures. Tous les deux étaient des Kosovars de souche albanaise. En réponse à cette deuxième vague de violence, les soldats de la KFOR ont maintenu une forte présence dans les rues, effectuant des patrouilles, établissant des points de contrôle des véhicules et assurant la garde des maisons et des commerces dans les quartiers des minorités. Le 20 février, afin d'améliorer la sécurité à Mitrovica, le commandement de la KFOR a lancé l'opération Ibar, au cours de laquelle une partie de la ville a été bouclée et les immeubles perquisitionnés. La KFOR continuera de prendre des mesures énergiques contre tout individu ou groupe qui chercherait à inciter à la violence ou au désordre.

4. Le 21 février, 20 000 à 30 000 personnes ont marché de Pristina à Vucitrn et ont, par la suite, participé à des manifestations à Mitrovica. La marche a été menée pacifiquement et, à Mitrovica, les manifestants se sont dispersés après avoir entendu un discours du commandant de la KFOR et du Représentant spécial du Secrétaire général.

5. En dehors des incidents de Mitrovica, il y a eu, au cours de la période considérée, des incendies criminels contre des maisons de Serbes et de Rom dans les sec-

teurs de Lipljan et d'Orahovac. À Gnjilane, dans le secteur de la brigade multinationale est, trois attaques à la grenade ont été lancées contre des maisons serbes.

6. Au cours de la période considérée, il y a eu un certain nombre d'attaques contre les soldats de la KFOR dans le secteur de la brigade multinationale est et, comme il est indiqué plus haut, dans le secteur de la brigade multinationale nord à Mitrovica.

7. La KFOR continue de travailler en étroite collaboration avec le Centre de coordination de l'action antimines de l'ONU et avec d'autres organismes spécialisés dans le déminage au Kosovo. Au 23 février, elle avait enlevé 8 058 mines antipersonnel, 5 692 mines antichar et 8 844 bombettes. Les soldats de la KFOR continuent d'axer leur attention sur l'élimination de la menace que constituent les bombes-grappes, et des équipes spécialisées dans les munitions non explosées détruisent les bombettes marquées pendant l'hiver.

8. La KFOR continue régulièrement de découvrir des caches d'armes dans toute la zone d'opérations et d'en confisquer le contenu. Au cours des perquisitions à Mitrovica, elle a confisqué 17 fusils AK-47, 1 fusil M 59 avec des munitions, 3 dragonnov, 4 lance-roquettes, 13 grenades, 173 mines inertes et diverses autres munitions. Au cours de perquisitions à Kravaric et Kosovska Kamenica, des munitions et du matériel militaire ont également été confisqués.

9. Les soldats de la KFOR assurent bien la surveillance des démarcations internes et des frontières externes. Aucune violation de la résolution 1160 (1998) du Conseil de sécurité, en date du 31 mars 1998, n'a été signalée, quoiqu'il soit probable qu'il y ait quelques activités limitées de contrebande d'armes par des individus qui franchissent les frontières à pied.

Coopération et respect des accords par les parties

10. Au cours de la période considérée, le Corps de protection du Kosovo a largement respecté les accords, malgré quelques incidents isolés au cours desquels d'anciens membres de l'Armée de libération du Kosovo ont participé à des activités répréhensibles ou illégales, notamment à des actes d'intimidation à motivation ethnique ou à l'extorsion de fonds sous couvert de protection. Afin de combattre ces violations, la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) et la KFOR ont élaboré pour le Corps de protection un projet de code de conduite, qui est entré en vigueur le 1er mars.

11. La phase de sélection des officiers supérieurs et intermédiaires du Corps de protection du Kosovo est maintenant achevée et la direction du Corps déterminera, au cours des mois de mars et avril, quels agents doivent rester en fonctions et lesquels doivent devenir réservistes. La KFOR surveillera le processus de sélection afin de s'assurer que le Corps de protection respecte les délais convenus. Dix pour cent des postes du Corps de protection seront réservés aux membres des minorités, et il est prévu que ces postes soient équitablement répartis entre tous les échelons hiérarchiques.

12. D'une façon générale, l'armée serbe et les forces de sécurité serbes continuent à respecter les dispositions de l'accord militaire technique et se montrent coopératives dans leurs relations avec la KFOR. Des unités de l'armée serbe ont procédé à des manoeuvres près de la zone de sécurité terrestre au cours de la période, mais il s'est avéré qu'il s'agissait une fois encore de manoeuvres saisonnières normales.

Coopération avec les organisations internationales

13. La KFOR continue de fournir quotidiennement une aide humanitaire dans tout le Kosovo, en se concentrant plus particulièrement sur le transport de carburant et de bois de chauffage. Les soldats de la KFOR continuent également à faciliter la distribution de vivres et à accompagner les réfugiés et les personnes déplacées.

14. Le 22 février, la police de la MINUK comptait 2 052 personnes, dont 205 étaient affectées à la police des frontières. L'effectif de la police étant toujours insuffisant, les soldats de la KFOR et les unités spécialisées multinationales déployées sur le théâtre des opérations continuent d'assurer temporairement une partie des fonctions de police, essentiellement pour garantir la sécurité publique, dans la limite des ressources et capacités disponibles, fournir des moyens de lutte antiémeute et mener des perquisitions. La MINUK a demandé le déploiement de 10 compagnies spéciales antiémeute, dont la première devrait être déployée au plus tôt début mars.

15. La KFOR fournit un appui quotidien à l'École de police du Kosovo. Les étudiants de la deuxième classe de recrues ont reçu leur diplôme le 19 février; la troisième classe, qui a démarré ses cours le 22 février, comprend 250 recrues, dont 217 Albanais, 22 Serbes et 11 membres d'autres minorités.

16. Le contrôle et la surveillance des frontières demeurent un objectif hautement prioritaire pour la KFOR. Ses soldats contrôlent et surveillent les points de passage de la frontière avec les pays voisins et les autres provinces et y effectuent des patrouilles. Des patrouilles surveillent, 24 heures sur 24, les 12 postes frontière et points de passage qui sont ouverts; les 30 autres points de franchissement connus sont fermés, mais sont surveillés, tout comme l'est l'ensemble de la zone frontalière, par des patrouilles à pied, en véhicule ou en hélicoptère de la KFOR. Tous les véhicules sont méticuleusement fouillés, sauf à Blace où la circulation est trop dense pour permettre une fouille systématique. À ce poste frontière, si les papiers des véhicules et de leurs occupants sont toujours contrôlés, les fouilles sont sélectives. En ce qui concerne la frontière avec l'Albanie, la KFOR assure une surveillance permanente aux deux points de passage ouverts à la circulation. Les points de franchissement non surveillés sont, pour la plupart, bouclés par des clôtures hérissées de barbelés. Grâce à des patrouilles énergiques organisées en étroite liaison avec les gardes frontière albanais, la KFOR est parvenue à réduire sensiblement le nombre de passages clandestins. La KFOR coordonne étroitement ses opérations avec la police des frontières albanaise, la police des frontières de l'ONU et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), lors de réunions hebdomadaires organisées par l'OSCE au point de passage de Morina Sud. La KFOR conduit aussi des patrouilles communes et des perquisitions avec la police de la MINUK.

17. La KFOR continue d'apporter son aide à la MINUK à tous les échelons de l'administration civile. Toutes les instances exécutives, législatives et judiciaires sont maintenant intégrées dans la structure administrative intérimaire mixte Kosovo-MINUK et les tâches ont déjà été réparties entre les 19 départements administratifs de la structure. Le 16 février, le Conseil de transition du Kosovo a tenu sa deuxième réunion, à laquelle ont participé 28 membres. Pour la première fois, un représentant de l'Église catholique a assisté à la réunion, mais aucun Serbe n'était présent. Les participants ont examiné la situation à Kosovska Mitrovica et, en particulier, une étude stratégique proposant des mesures concrètes pour rétablir la sécurité dans la ville.

Retour des réfugiés et des déplacés

18. De juillet 1999 au 15 février 2000, le programme de rapatriement des réfugiés organisé par l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) et le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) a aidé 132 000 personnes, qui venaient pour la plupart de pays tiers, à regagner volontairement leurs foyers. Du début janvier à la mi-février, 6 673 Kosovars albanais sont rentrés au Kosovo, la KFOR collaborant avec l'OIM pour organiser leur retour en toute sécurité. En ce qui concerne les personnes déplacées, en particulier les Serbes du Kosovo, les communautés serbe et albanaise ont essayé de coopérer dans un certain nombre de domaines, mais cette tendance n'est pas générale. La KFOR, la MINUK, le HCR et l'OSCE travaillent en étroite coordination en vue d'améliorer la situation de la minorité serbe dans les secteurs d'Orahovac, de Velika Hoc et de Djakovica. À Mitrovica, quelque 1 600 personnes, Kosovars albanais pour la plupart, ont quitté le nord de la ville à la mi-février suite aux troubles qui s'y sont produits.

Perspectives

19. La violence interethnique demeure très préoccupante, en particulier à Mitrovica où la situation risque de rester explosive pendant quelque temps encore. La KFOR, en étroite coordination avec la MINUK, continuera d'agir pour éviter de nouvelles flambées de violence dans cette ville et renforcer la stabilité et la sécurité dans la province.
